



## Poutre métallique

Nous vous informons que la commune de Soyhières est en possession d'une poutre métallique (DIN) qu'elle souhaite revendre **au prix de Fr. 400.00.**

Les dimensions sont les suivantes : 24cm x 24cm – Forme H, longueur 7.50 m.

Le transport (depuis la déchetterie communale) n'est pas compris et est à organiser par l'acquéreur.

Toute personne intéressée par cet achat est priée de se manifester au secrétariat communal **jusqu'au 22.04.2021.**

Le Conseil communal

## Commission d'urbanisme

Les Autorités communales sont à la recherche d'un(e) membre pour siéger dans la commission d'urbanisme dès le 01.06.2021, à la suite de la démission de Mme Céline Wermeille.

Les actes de candidatures sont disponibles sur notre site internet et sont à adresser au Conseil communal avec la mention « Postulation - Commission d'urbanisme » **jusqu'au lundi 03.05.2021, à 18h00.**

Le Conseil communal

## La Cave

La Commission culturelle de la Cave vous invite à la prochaine exposition de :

Esgé - Stève Greppin

Qui aura lieu du 16 avril au 9 mai 2021.

Horaires d'ouverture : les vendredis de 18h à 20h, les samedis et dimanches de 15h à 18h.

*Le port du masque et le respect des mesures sanitaires sont obligatoires.*

## Vacances de Pâques

Nous vous rappelons que le bureau communal sera fermé du

**Vendredi 2 au vendredi 16 avril 2021**

En cas d'extrême urgence, veuillez-vous adresser à M. Christian Zuber, Maire, au 079 421 69 10 ou à M. Bernard Dessarzin, vice-maire, au 079 484 13 85

## Vacances de Pâques

En raison des vacances de Pâques, nous vous informons que la déchetterie sera fermée le

**Samedi 3 avril 2021**

Le Conseil communal et le personnel.

## Masques

Quelques paquets de 10 masques sont encore à disposition au guichet de l'administration communale. Ils peuvent être retirés durant les heures d'ouverture du bureau.

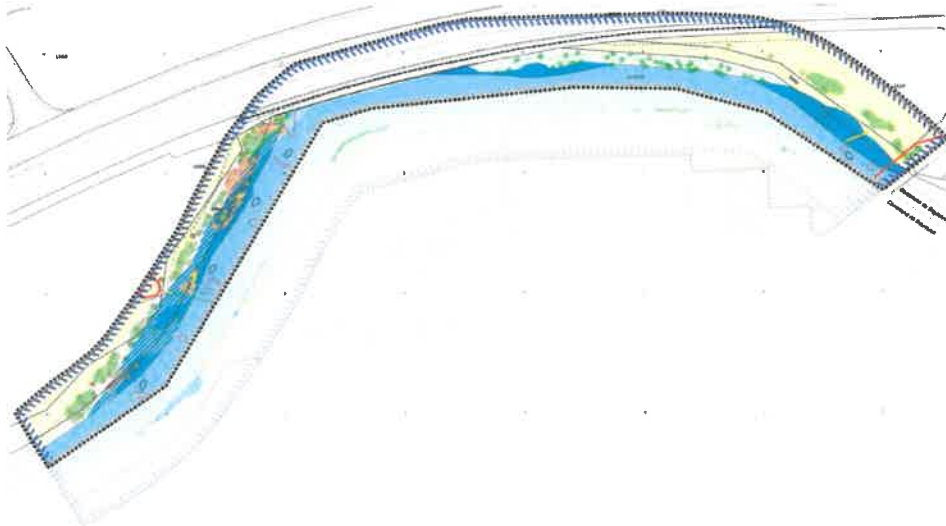
## Plan spécial Birse STEP SEDE Information à la population de Soyhières

### Préambule

En août 2007, la STEP du SEDE subissait d'importants dégâts consécutifs lors de la crue de la Birse. Une première étude des dangers a permis d'identifier les déficits et a servi de base à l'établissement d'un concept de protection formalisé dans un projet d'ouvrage. Celui-ci a été préavisé favorablement par l'Office de l'environnement en mai 2020. Les mesures de protection et de revitalisation retenues doivent à présent être légalisées par la procédure de plan spécial.

### Plan spécial Birse STEP SEDE

Les aménagements planifiés s'étendent de l'amont des installations de la STEP jusqu'au pont du chemin d'accès, en aval. Ils doivent permettre de sécuriser les installations et de garantir le fonctionnement de la STEP en cas de crue importante de la Birse. La longueur du tronçon concerné est d'environ 400 mètres.



Extrait du plan spécial "Birse STEP SEDE", périmètre du territoire de Soyhières

Le projet sur lequel repose ce plan spécial permet à la fois de sécuriser les installations de la STEP, tout en apportant une forte plus-value écologique.

### Aménagements projetés

Les mesures de protection portent sur :

- L'augmentation du gabarit hydraulique par l'élargissement du lit de la Birse en rive gauche à l'amont sur environ 150 m ;
- L'adoucissement des pentes des talus et la stabilisation des berges ;
- L'aménagement d'une nouvelle digue en rive droite à l'amont ;
- La stabilisation de la zone de forte érosion qui se trouve dans le coude de la rivière ;
- La construction d'un mur de protection contre les crues en rive droite, au droit des installations de la STEP ainsi que d'une digue de protection au droit de la nouvelle station de traitement des micropolluants ;
- La création d'une ligne d'étanchéité le long des parois Nord des bassins de décantation ;
- La pose d'un nouvel enrochement permettant de protéger l'extrémité nord du pont d'accès à la STEP.

Un soin particulier est porté à la biodiversité grâce aux mesures de revitalisation suivantes :

- L'élargissement du lit majeur du cours d'eau sur un tronçon d'environ 150 m lui permettant de retrouver sa largeur naturelle ;
- L'aménagement d'une terrasse alluviale en rive gauche, afin de créer des conditions favorables à la faune et à la flore des milieux fréquemment inondés ;
- La diversification de la structure du lit par la création de surlargeurs et de surprofondeurs ;
- La création de zones de calmes sous forme de léger "bras morts" ;
- L'aménagement de la berge gauche en pente douce sans mesures de stabilisation (sauf dans le secteur de transition à la fin de l'élargissement) ;
- Le remplacement de certains enrochements en rive droite par une stabilisation végétale et la mise en place d'épis déflecteurs ;
- La plantation de massifs buissonnants et d'arbres afin de diversifier la flore.

Le projet est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE) afin d'évaluer les atteintes potentielles à l'environnement et proposer des mesures permettant de les limiter. Il fera l'objet d'un suivi environnemental de réalisation (SER), afin d'assurer une mise en œuvre conforme à la législation et aux normes en vigueur.

### **Crédit d'investissement**

Le 1er juillet 2020, l'assemblée des délégués du SEDE a approuvé à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 790'000.-.

Après déduction des subventions (estimation : 50%) et des participations de tiers (communes de Soyhières et de Courroux, ECA Jura), la charge restante pour le SEDE représente le tiers de l'investissement. Ces dépenses n'affectent ni les ménages des deux communes concernées, ni celui du syndicat qui les représente.

### **Suite de la procédure**

Attendu que les mesures envisagées reposent sur le territoire des deux communes concernées, deux plans spéciaux seront mis conjointement à l'enquête publique, puis adoptés par les deux assemblées communales de Courroux et de Soyhières et approuvés par le Service cantonal du développement territorial (SDT).

## **Consultation**

Avant de lancer l'examen cantonal préalable des deux plans spéciaux communaux, le dossier peut être consulté à :

- **Administration communale de Soyhières, jusqu'au 12 mai 2021.**

Le temps réservé à cette consultation permet aux personnes intéressées de poser des questions et/ou de formuler des remarques.

Un formulaire type à documenter sur place sera mis à la disposition de chacun.